



## Ordonnance de télécom CRTC 2014-556

Version PDF

Ottawa, le 28 octobre 2014

### NorthernTel, Limited Partnership – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

| Demandeur                           | Avis de<br>modification<br>tarifaire | Date de la demande | Date d'entrée<br>en vigueur |
|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| NorthernTel, Limited<br>Partnership | 376                                  | le 7 octobre 2014  | le 28 octobre 2014          |

2. Le Conseil traitera la demande d'entérinement formulée dans cette demande, et de toute autre question liée à cette demande, au besoin, dans une ordonnance ultérieure.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général